

FORMULAIRE DE DESIGNATION D'UN PORTEUR POUR UN CERTIFICAT QUALIFIÉ DE SIGNATURE

AC : **CEGEDIM USER QUALIFIED CA**

OID : **1.3.6.1.4.1.142057.10.2.1.1.1**

ENTITE CLIENTE :

● IDENTIFICATION

- Dénomination Sociale :
- Type d'Identification National (ex SIRENE, SIREN/SIRET) :
- N° d'Identification National :

● ADRESSE POSTALE

- N° et voie :
- Complément d'adresse :
- Code Postal et Ville :
- Pays :

● CONTACT

- Téléphone :

● REPRESENTANT LEGAL

- Nom et Prénom :
- Adresse de courriel :
- Téléphone :

Je soussigné
représentant légal ou Mandataire de l'entreprise
demande la génération d'un certificat qualifié de signature pour :

PORTEUR :

- Nom et Prénom :
- Identifiant dans l'entreprise (optionnel) :
- Adresse de courriel :
- Téléphone mobile :

Je reconnais avoir lu et approuvé les Conditions Générales d'Utilisation des Certificats émis par l'AC **CEGEDIM USER QUALIFIED CA** de l'IGC Cegedim. Je communiquerai à l'Autorité d'Enregistrement les informations pouvant modifier l'identification voire l'existence de l'entreprise et du porteur du certificat.

Date et Signature du représentant légal ou Mandataire et cachet commercial de l'entreprise

Pièces à joindre à cette demande :

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du Représentant Légal
- La preuve d'existence légale de l'entité portant son numéro d'identification (ex : KBIS). Pour une administration, cette pièce doit porter délégation ou subdélégation de l'autorité responsable de la structure administrative

Cas particuliers :

Si le signataire du formulaire de désignation du Porteur n'est pas le Représentant Légal, il faut également fournir le Pouvoir (mois de 3 mois) signé par le Représentant Légal ainsi que la Copie de la pièce d'identité du Signataire.

Original à envoyer à :

Cegedim Global Payments
Autorité d'Enregistrement
137 rue d'Aguesseau
92126 Boulogne-Billancourt Cedex

Ou à remettre en main propre au Registration Officer lors de la délivrance du certificat.

Le porteur devra se munir d'une pièce d'identité en cours de validité lors de son face à face avec l'Autorité d'Enregistrement.